



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATANIE

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de La Matanie tenue le 19 février 2014 à 20 h en la salle « Rivière-Bonjour » au sous-sol de l'Édifice de La Matanie situé au 158, rue Soucy à Matane.

Présences :

MM. Jocelyn Bergeron, maire de Saint-Jean-de-Cherbourg
Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule
Alain Dugas, maire de Les Méchins
Patrice Gauthier, maire suppléant de Saint-Ulric
Mario Hamilton, substitut du maire de Matane
Jean Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
Clarence Lévesque, maire suppléant de Saint-Léandre
André Morin, maire de Grosses-Roches
Denis Santerre, maire de Baie-des-Sables
Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric
Roger Vaillancourt, maire de Saint-René-de-Matane

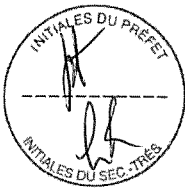
Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur Pierre Thibodeau, préfet et maire de Saint-Ulric. Mesdames Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Josée Roy, secrétaire de direction et adjointe au greffe, ainsi que monsieur Olivier Banville, directeur général adjoint et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sont aussi présents.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à 20 h 10.

Ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance;
- 2- Adoption de l'ordre du jour;
- 3- Rencontre : ---
- 4- Procès-verbaux :
 - 4.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 janvier 2014;
 - 4.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 4 février 2014;
 - 4.3 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2014;
 - 4.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC tenue le 5 février 2014;
 - 4.5 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 13 février 2014;
 - 4.6 Entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif de la MRC tenue le 13 février 2014;
- 5- Dossiers régionaux :
 - 5.1 Suivi des dossiers;
 - 5.2 CLD de La Matanie :
 - 5.2.1 Prévisions budgétaires 2014 – demande de contribution additionnelle de 24 000 \$ pour le tourisme;
 - 5.2.2 Comité conjoint d'analyse MRC-CLD – Désignation des représentants de la MRC;
 - 5.3 Découpage CSMM;
 - 5.4 Pacte rural (PNR II) – Analyses et recommandations :
 - 5.4.1 Projet « Aménagement d'un espace pour enfants 0-5 ans dans le Parc Sioui par la municipalité de Sainte-Félicité » – fonds



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A;
- 5.4.2 Projet « Aménagement d'un parc intergénérationnel à Saint-Ulric » par la municipalité de Saint-Ulric – fonds Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A;
 - 5.4.3 Projet « Prolongement de la galerie couverte du centre récréotouristique le Havre de Grosses-Roches » par la municipalité de Grosses-Roches – fonds Mesure de soutien aux municipalités les plus dévitalisées et fonds Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A;
 - 5.4.4 Projet « Aménagement d'un parc intergénérationnel à Saint-Jean-de-Cherbourg » par la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg – fonds Mesure de soutien aux municipalités les plus dévitalisées et fonds Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A;
 - 5.4.5 Projet « Installations sanitaires conformes à la halte routière » par la municipalité de Les Méchins » – fonds Mesure de soutien aux municipalités les plus dévitalisées;
 - 5.4.6 Autorisation d'affecter les sommes non-utilisées pour le projet « Les Plaisirs d'hiver » du comité Les P'tits Léandre pour un projet d'isolation du bâtiment de la patinoire de la municipalité de Saint-Léandre;
 - 5.4.7 Projet « Mise à niveau du site Internet de la municipalité de Sainte-Félicité »;
- 5.5 Nominations au Comité consultatif pour le transport adapté;
 - 5.6 9^e Édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent :
 - 5.6.1 Appel de candidatures, édition 2014;
 - 5.6.2 Formation d'un jury local;
 - 5.7 Fondation du Cégep de Matane – Demande d'aide financière – transport en commun;
 - 5.8 Invitation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) – 2^e Édition du Sommet sur le milieu municipal, le 21 mars 2014 à Québec;
 - 5.9 Invitation de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et de la ville de Rimouski – 4^e Édition de la Rencontre municipale de l'énergie, le 3 et 4 avril 2014 à Rimouski;
 - 5.10 Demande d'appui de la MRC des Basques – Résolution numéro 2014-01-29-9.3 – Transfert du poste régional de préposé aux armes à feu de la Sûreté du Québec;
 - 5.11 Demande d'appui de la ville de Mont-Joli – Résolution numéro 14.02.57 – Opposition de la ville de Mont-Joli à la vente de 74 journaux hebdomadaires de Sun Média à Transcontinental;
 - 5.12 Projet éolien régional BSL :
 - 5.12.1 Exclusivité de l'appui de la MRC de La Matanie aux projets éoliens sélectionnés par le comité éolien régional du Bas-Saint-Laurent et une société de développement éolien régionale à être créée dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en cours pour l'acquisition de 450 MW d'énergies éoliennes;
 - 5.12.2 Nomination d'un représentant de la MRC de La Matanie sur le comité régional éolien et sur le conseil d'administration provisoire d'une société de développement éolien régionale à être créée;
- 6- Administration générale / développement économique et rural :
- 6.1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis :
 - 6.1.1 Service d'évaluation foncière;
 - 6.1.2 Service d'inspection et d'émission des permis;
 - 6.1.3 Service d'urbanisme / plans et réglementation;
 - 6.1.4 Service régional de sécurité incendie;
 - 6.1.5 Service régional de génie civil;
 - 6.1.6 MRC de La Matanie – compétences communes;
 - 6.1.7 TPI de la MRC de La Matanie;
 - 6.1.8 TNO Rivière-Bonjour;
 - 6.1.9 Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire;
 - 6.2 Entente gestion dans le cadre du Programme d'aide financière aux MRC du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour l'année 2014;



No de résolution
ou annotation

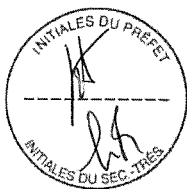
Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- 6.2.1 Reddition de compte de la MRC pour l'année 2013;
- 6.2.2 Planification des activités de la MRC pour l'année 2014;
- 6.3 Autorisation paiement SAAQ – immatriculations de dix-huit (18) véhicules;
- 6.4 Ouverture de la période de mise en candidature pour la Finale des Jeux du Québec, hiver 2017;
- 6.5 Colloque Printemps 2014 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ), les 23, 24 et 25 avril 2014 à Bromont;
- 6.6 Édifice de La Matanie :
 - 6.6.1 Bail de location – (B. Normand Évaluateur);
 - 6.6.2 Chubb Edwards – mandat pour finaliser la conversion du réseau avertisseur d'incendie;
- 6.7 Embauche au poste « Chargé de projet démarche MADA »;
- 6.8 Calendrier de conservation des documents de la MRC de La Matanie - Approbation finale par la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*;
- 6.9 Écosphère – Autorisation paiement versement final – projet Stratégie locale de développement du secteur agricole;
- 6.10 Vivre en Ville – Atelier de formation pour les élus « Vers des collectivités viables », le 13 mars 2014 à Rimouski;
- 6.11 Demande du maintien du service postal et des bureaux de postes publics;
- 7- Évaluation foncière : ---
 - 7.1 Autorisation paiement – SMI Informatique inc. – facture #2716 Contrat de service du support annuel Supp. 3 incluant les modifications législatives et droit d'utilisation des modules SEF+ / facture #2718 Nouveautés (incluant support) de la modernisation du MAMROT;
- 8- Aménagement et Urbanisme / Environnement :
 - 8.1 Réception du projet de règlement numéro VM-88-23 modifiant le plan d'urbanisme de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines affectations du sol dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser;
 - 8.2 Analyse de conformité – Règlement numéro VM-89-135 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 314 C;
 - 8.3 Réception du projet de règlement numéro VM-89-136 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane afin de modifier l'aire de certaines zones dans le secteur de l'avenue du Phare Ouest et de l'avenue Fraser;
 - 8.4 Réception du projet de règlement numéro 2014-233-03 modifiant le règlement de zonage de la municipalité de Saint-Léandre afin d'interdire un usage à la grille de spécifications;
 - 8.5 Entériner l'émission d'un certificat de conformité en faveur du Groupe AIM – projet de restauration de l'habitat du saumon au centre-ville de Matane, fosse 2;
 - 8.6 Suivi participation aux projets « Clé en main » du Fonds Éco IGA;
- 9- Génie forestier :
 - 9.1 Compensation financière aux municipalités forestières affectées par les travaux commerciaux de récolte pour l'année 2013;
 - 9.2 Signature des permis et des documents relatifs aux pouvoirs délégués relativement à la gestion du territoire et des ressources forestières;
- 10- Service régional de génie civil : ---
- 11- Sécurité publique :
 - 11.1 Service régional de sécurité incendie :
 - 11.1.1 Compte-rendu (janv-14);
 - 11.1.2 Démission de monsieur Sylvain Vallée – caserne de Saint-Adelme;
- 12- Période de questions;
- 13- Varia;
- 14- Fermeture de la séance.

RÉSOLUTION 86-02-14

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour en ajoutant les sujets suivants et en laissant le point Varia ouvert :

- 5.13 « Maintien service postal »;
- 6.11 devient « Acceptation accord de principe intervenu entre la MRC et le SCFP, section locale 4602 »;
- Varia a) « Formation des élus »;
- b) « CLD – Nouveau fonds – Initiatives du milieu rural ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 87-02-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MRC TENUE LE 22 JANVIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 22 janvier 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC tenue le 22 janvier 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 88-02-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 4 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2014 qui leur a été transmis à l'avance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 89-02-14

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 4 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2014 et des décisions qui y sont contenues;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 4 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 90-02-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 5 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil tenue le 5 février 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 91-02-14

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 13 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 février 2014 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 92-02-14

ENTÉRINER LES DÉCISIONS AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF TENUE LE 13 FÉVRIER 2014

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 février 2014 et des décisions qui y sont contenues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'entériner les décisions au procès-verbal de la séance extraordinaire du comité administratif tenue le 13 février 2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 93-02-14

**CLD DE LA MATANIE – PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2014 –
DEMANDE DE CONTRIBUTION ADDITIONNELLE DE 24 000 \$ POUR
LE TOURISME**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la résolution CA-14-02-721 du CLD de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du Pacte rural en lien avec la PNR 3 ne sont pas encore connues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

DE reporter l'analyse de la demande de contribution financière additionnelle du CLD de La Matanie pour le Tourisme lorsque les paramètres du Pacte rural seront connus par la MRC de La Matanie et que les orientations auront été définies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 94-02-14

**COMITÉ CONJOINT D'ANALYSE MRC-CLD – DÉSIGNATION DES
REPRÉSENTANTS DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro CE-14-02-775 du comité exécutif / investissement du CLD de La Matanie désignant des représentants du CLD, messieurs Gaétan Bouffard, Denis Paquet et Jérôme Landry, dans le but de former un comité conjoint d'analyse CLD-MRC afin de regarder les problématiques et d'envisager des solutions pour le bon fonctionnement des organisations;

CONSIDÉRANT la volonté partagée par les membres du Conseil de la MRC d'échanger avec le CLD et de participer au comité conjoint;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

DE nommer messieurs Pierre Thibodeau, préfet, Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité, et André Morin, maire de Grosses-Roches, comme représentants de la MRC au sein du comité conjoint d'analyse MRC-CLD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 95-02-14

**DÉLIMITATION DES CIRCONSCRIPTIONS ÉLECTORALES DU
TERRITOIRE DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES MONTS-ET-
MARÉES**

CONSIDÉRANT les travaux de délimitation des circonscriptions électorales menés depuis mai 2013 par la Commission scolaire des Monts-et-Marées (CSMM) afin de respecter le cadre légal prévu à la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les élections scolaires* prévoit la division du territoire de la commission scolaire selon le nombre d'électeurs;

CONSIDÉRANT le nombre d'électeurs par territoire de MRC, soit 14 698 électeurs (45,2 %) pour la MRC de La Matapédia et 17 768 électeurs (54,8 %) pour la MRC de La Matanie;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CONSIDÉRANT QUE le projet DG1213-33 respecte les critères de délimitation du territoire prévus dans la *Loi sur les élections scolaires*;

CONSIDÉRANT QUE la division du territoire que l'on retrouve dans le projet DG1213-33 est conforme au cadre légal, soit :

- 5 circonscriptions situées dans la MRC de La Matanie;
- 4 circonscriptions situées dans la MRC de La Matapédia;
- 1 circonscription qui chevauche le territoire des deux (2) MRC;

CONSIDÉRANT QUE les deux (2) MRC doivent avoir une représentation équitable des électeurs dans la division des circonscriptions électorales;

CONSIDÉRANT le principe de l'équité selon la composition du financement de la CSMM, soit pour la MRC de La Matapédia 29,5 % et pour la MRC de La Matanie 70,5 % en fonction des revenus de la taxe scolaire pour l'année 2013-2014;

CONSIDÉRANT les principes de partenariats des milieux et la capacité pour les commissaires de prendre des décisions dans le meilleur intérêt des élèves sans tenir compte de leur MRC d'origine;

CONSIDÉRANT le principe d'agir aux meilleurs intérêts du public, avec impartialité et de travailler dans l'harmonie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie le projet DG1213-33 de la Commission scolaire des Monts-et-Marées adopté par son conseil des commissaires le 10 décembre 2013 concernant la délimitation des circonscriptions électorales de son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 96-02-14

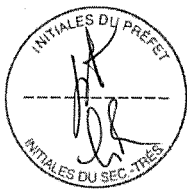
PACTE RURAL (PNR II) – FONDS INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE, VOLET A – PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE POUR ENFANTS 0-5 ANS DANS LE PARC SIOUI » PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- l'aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures de loisirs, soit un montant de 7 000 \$ par municipalité, pour des projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture volet A;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 837,20 \$ demeure non utilisé par la municipalité de Sainte-Félicité dans le cadre de ce fonds réservé;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Aménagement d'un espace pour enfants 0-5 ans dans le Parc Sioui** » – **Sainte-Félicité**, projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A pour un montant de 837,20 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 97-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – FONDS INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE, VOLET A – PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL À SAINT-ULRIC » PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ULRIC

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :

- l'aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures de loisirs, soit un montant de 7 000 \$ par municipalité, pour des projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture volet A;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 000 \$ demeure non utilisé par la municipalité de Saint-Ulric dans le cadre de ce fonds réservé;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Aménagement d'un parc intergénérationnel** » – **Saint-Ulric**, projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A pour un montant de 2 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 98-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – FONDS MESURES DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS DÉVITALISÉES ET FONDS INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE, VOLET A – PROJET « PROLONGEMENT DE LA GALERIE COUVERTE DU CENTRE RÉCRÉOTOURISTIQUE LE HAVRE DE GROSSES-ROCHES » PAR LA MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- Création d'un fonds supplémentaire de 30 000 \$ pour les projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture (15 000 \$/an) issus des municipalités les plus dévitalisées et se divise de la façon suivante :

Municipalités	Indice dévitalisation 2006	Pointage selon indice dévitalisation	Population 2010 selon décret	Pointage selon population 2010 (décroissant)	Pointage attribué	Montant (\$) annuel (alloué durant deux ans)
Grosses-Roches	-18.25	6	420	5	11	3 928,57
Les Méchins	-11.36	5	1147	2	7	2 499,98
St-Jean-de-Cherbourg	-11.15	4	216	6	10	3 571,14
St-Adelme	-10.13	3	503	4	7	2 499,98
Ste-Félicité	-6.13	2	1191	1	3	1 071,42
St-René-de-Matane	-5.12	1	1045	3	4	1 428,56
		21		21	42	15 000,00

- Aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures de loisirs, soit un montant de 7 000 \$ par municipalité, pour des projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture volet A;

CONSIDÉRANT QUE des montants de 7 858 \$ et de 7 000 \$ demeurent non utilisés respectivement aux fonds *Mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées* et *Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A* par la municipalité de Grosses-Roches, dans le cadre de ces fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Prolongement de la galerie couverte du centre récréotouristique Le Havre de Grosses-Roches** » – Grosses-Roches, réparti dans projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A pour un montant 7 000 \$ et mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées pour un montant de 7 858 \$, pour une contribution au projet totalisant 14 858 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 99-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – FONDS MESURES DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS DÉVITALISÉES ET FONDS INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE, VOLET A – PROJET « AMÉNAGEMENT D'UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL À SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG » PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JEAN-DE-CHERBOURG

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- Création d'un fonds supplémentaire de 30 000 \$ pour les projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture (15 000 \$/an) issus des municipalités les plus dévitalisées et se divise de la façon suivante :

Municipalités	Indice dévitalisation 2006	Pointage selon indice dévitalisation	Population 2010 selon décret	Pointage selon population 2010 (décroissant)	Pointage attribué	Montant (\$) annuel (alloué durant deux ans)
Grosses-Roches	-18.25	6	420	5	11	3 928,57
Les Méchins	-11.36	5	1147	2	7	2 499,98
St-Jean-de-Cherbourg	-11.15	4	216	6	10	3 571,14
St-Adelme	-10.13	3	503	4	7	2 499,98
Ste-Félicité	-6.13	2	1191	1	3	1 071,42
St-René-de-Matane	-5.12	1	1045	3	4	1 428,56
		21		21	42	15 000,00

- Aide financière allouée par le Pacte rural pour la mise en place ou l'amélioration d'infrastructures de loisirs, soit un montant de 7 000 \$ par municipalité, pour des projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture volet A;

CONSIDÉRANT QUE des montants de 7 142 \$ et de 3 500 \$ demeurent non utilisés respectivement aux fonds *Mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées et Infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A* par la municipalité de Grosses-Roches, dans le cadre de ces fonds réservés;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Aménagement d'un parc intergénérationnel** » – **Saint-Jean-de-Cherbourg**, réparti dans projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet A pour un montant de 3 500 \$ et mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées pour un montant de 7 142 \$, pour une contribution au projet totalisant 10 642 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 100-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – MESURES DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS LES PLUS DÉVITALISÉES POUR DES PROJETS D'INFRASTRUCTURES ET ÉQUIPEMENTS DE LOISIRS / SPORTS OU CULTURE – PROJET « INSTALLATIONS SANITAIRES CONFORMES À LA HALTE ROUTIÈRE DE LES MÉCHINS » PAR LA MUNICIPALITÉ DE LES MÉCHINS

CONSIDÉRANT le Plan de travail adopté 10 octobre 2007 et révisé annuellement dont la dernière révision le 27 novembre 2013 dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, lequel prévoit notamment :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

- Création d'un fonds supplémentaire de 30 000 \$ pour les projets d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture (15 000 \$/an) issus des municipalités les plus dévitalisées et se divise de la façon suivante :

Municipalités	Indice dévitalisation 2006	Pointage selon indice dévitalisation	Population 2010 selon décret	Pointage selon population 2010 (décroissant)	Pointage attribué	Montant (\$) annuel (alloué durant deux ans)
Grosses-Roches	-18.25	6	420	5	11	3 928,57
Les Méchins	-11.36	5	1147	2	7	2 499,98
St-Jean-de-Cherbourg	-11.15	4	216	6	10	3 571,14
St-Adelme	-10.13	3	503	4	7	2 499,98
Ste-Félicité	-6.13	2	1191	1	3	1 071,42
St-René-de-Matane	-5.12	1	1045	3	4	1 428,56
		21		21	42	15 000,00

CONSIDÉRANT QU'un montant de 5 000 \$ demeure non utilisé par la municipalité de Les Méchins dans le cadre de ce fonds réservé;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Installations sanitaires conformes à la halte routière** » – Les Méchins, projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture, volet mesures de soutien aux municipalités les plus dévitalisées pour un montant de 5 000 \$.

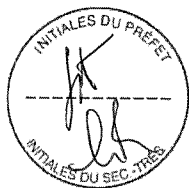
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 101-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – AUTORISATION D'AFFECTER LES SOMMES NON-UTILISÉES POUR LE PROJET « LES PLAISIRS D'HIVER » DU COMITÉ LES P'TITS LÉANDRE POUR UN PROJET D'« ISOLATION DU BÂTIMENT DE LA PATINOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉANDRE »

CONSIDÉRANT la résolution numéro 15-01-13 du Conseil de la MRC acceptant le financement dans le cadre du Pacte rural (PNR II), du projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture « Les Plaisirs d'hiver » du comité Les P'tits Léandre de Saint-Léandre, au montant de 2 373 \$;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 1 779,75 \$, soit 75 % du montant total autorisé, a été versé selon les modalités prévues au protocole d'entente et que selon le rapport final déposé le 18 février 2014, le total des dépenses est de 1 573 \$, ce qui laisse une somme d'argent de 206,75 \$ dans les coffres du promoteur;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

CONSIDÉRANT QU'une demande a été déposée à la MRC, par le comité Les P'tits Léandre de Saint-Léandre, afin de permettre l'affectation des sommes non-utilisées pour la réalisation d'un nouveau projet d'« Isolation du bâtiment de la patinoire de la municipalité de Saint-Léandre »;

CONSIDÉRANT QUE le projet a fait l'objet d'une résolution d'appui de la municipalité de Saint-Léandre;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la modification du projet initial et l'utilisation du montant restant de 800 \$ du projet déjà autorisé dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, pour la réalisation du projet suivant :

- « **Isolation du bâtiment de la patinoire de la municipalité** » – **Saint-Léandre**, projet d'infrastructures et équipements de loisirs / sports ou culture pour un montant de 800 \$ et autorise le versement d'un montant de 593,25 \$ sur présentation du rapport final, tenant compte que le promoteur a déjà dans ses coffres un solde de 206,75 \$ en lien avec l'argent versé (75%) pour le projet « Les plaisirs d'hiver ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 102-02-14

PACTE RURAL (PNR II) – PROJET « MISE À NIVEAU DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ »

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont eu la possibilité d'élaborer ou mettre à jour leur site Internet et ont bénéficié d'aide financière, soit par le FSTD ou le Pacte rural, sauf celle de Sainte-Félicité qui n'avait pas manifesté son besoin;

CONSIDÉRANT QU'une demande d'aide financière a été déposée à la MRC, par la municipalité de Sainte-Félicité, pour la réalisation d'un projet de « Mise à niveau du site Internet de la municipalité de Sainte-Félicité »;

CONSIDÉRANT QUE l'analyse du projet a été faite par la conseillère en développement rural, madame Nadine Turcotte, pour fins de recommandations au Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte le financement, dans le cadre du Pacte rural de la *Politique nationale de la ruralité II*, du projet suivant :

- « **Mise à niveau du site Internet de la municipalité** » – **Sainte-Félicité**, projet local pour un montant de 1 500 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 103-02-14

NOMINATIONS – COMITÉ CONSULTATIF POUR LE TRANSPORT ADAPTÉ

CONSIDÉRANT QU'il y lieu de mettre à jour la résolution numéro 701-11-13 relative à la composition du comité consultatif pour le transport adapté de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 654-12-09 du Conseil de la MRC de Matane désignant l'ADHG (Association des handicapés gaspésiens) à titre d'interlocuteur à privilégier et de représentant officiel pour la représentation des usagers auprès de la MRC de Matane;

CONSIDÉRANT le comité consultatif, formé par la MRC en partenariat avec l'ADHG pour représenter les usagers du transport adapté de la MRC de La Matanie, auquel participe des représentants de la MRC, un représentant de la ville de Matane et des représentants des principaux utilisateurs dudit transport, soit l'Association des handicapés gaspésiens (ADHG), le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle (CRDI), les Ateliers Léopold-Desrosiers et une citoyenne représentante des usagers;

CONSIDÉRANT QUE ce comité consultatif pour le transport adapté a convenu de deux rencontres annuellement;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2014-037 de la ville de Matane désignant un représentant et un substitut au sein du comité consultatif des usagers du transport adapté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

DE nommer les personnes suivantes au sein du comité consultatif MRC/ADHG pour le transport adapté de la MRC de La Matanie, lesquelles sont désignées par les organismes :

MRC de La Matanie :

- M. Pierre Thibodeau, préfet
- M. Réginald Desrosiers, maire de Sainte-Félicité
- M. Jean Roland Lebrun, maire de Saint-Adelme
- M^{me} Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière
- M^{me} Nancy Desrosiers, directrice gestion financière et responsable du transport

ADHG :

- M^{me} Gaétane Courcy, directrice
- M^{me} Marie-Jeanne Doiron, représentante des usagers

CRDI, centre de Matane :

- Un représentant

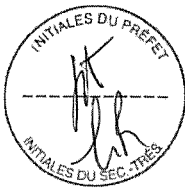
Ateliers Léopold-Desrosiers :

- M^{me} Lucie Lapointe, directrice

Ville de Matane :

- M^{me} Brigitte Michaud, conseillère / M. Mario Hamilton, conseiller (substitut)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 104-02-14

**9^E ÉDITION DES PRIX DU PATRIMOINE DU BAS-SAINT-LAURENT –
FORMATION D’UN JURY LOCAL**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 19-01-14 autorisant le préfet de la MRC de La Matanie à signer le protocole d’entente avec le Conseil de la culture du Bas-Saint-Laurent concernant l’organisation des Prix du patrimoine 2014;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu de former un jury local afin de sélectionner les gagnants sur le territoire de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l’unanimité :

DE mandater le directeur du service de l’aménagement et de l’urbanisme, monsieur Olivier Banville, afin de former un jury local de la MRC de La Matanie dans le cadre de la 9^e Édition des Prix du Patrimoine du Bas-Saint-Laurent.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 105-02-14

**FONDATION DU CÉGEP DE MATANE – DEMANDE D’AIDE
FINANCIÈRE – TRANSPORT EN COMMUN**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la demande de contribution financière de la Fondation du Cégep de Matane;

CONSIDÉRANT QUE les avis sont partagés en lien avec la participation de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les modalités du Pacte rural en lien avec la PNR 3 ne sont pas encore connues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu :

DE reporter l’analyse de la demande de contribution financière la Fondation du Cégep de Matane pour le transport des étudiants lorsque les paramètres du Pacte rural seront connus par la MRC de La Matanie et que les orientations auront été définies.

Le préfet appelle le vote sur la proposition.

En faveur – quinze (15) voix

Contre – quatre (4) voix

Municipalité de Grosses-Roches
Municipalité de Saint-Adelme
Municipalité de Sainte-Félicité
Municipalité de Saint-Léandre
Municipalité de Saint-René-de-Matane
Municipalité de Saint-Ulric
Ville de Matane

Municipalité de Baie-des-Sables
Municipalité de Les Méchins
Municipalité de St-Jean-de-Cherbourg
Municipalité de Sainte-Paule

ADOPTÉE À LA DOUBLE MAJORITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 106-02-14

**INVITATION DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)
– 2^E ÉDITION DU SOMMET SUR LE MILIEU MUNICIPAL, LE
21 MARS 2014 À QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) à la 2^e Édition du Sommet sur le milieu municipal sous le thème « *Vision, Action, Changement* » qui se tiendra le 21 mars 2014 à Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à participer à la 2^e Édition du Sommet sur le milieu municipal de l'Union des municipalités du Québec qui se tiendra le 21 mars 2014 à Québec;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 107-02-14

**INVITATION DE L'ASSOCIATION QUÉBÉCOISE POUR LA MAÎTRISE
DE L'ÉNERGIE ET DE LA VILLE DE RIMOUSKI – 4^E ÉDITION DE LA
RENCONTRE MUNICIPALE DE L'ÉNERGIE, LES 3 ET 4 AVRIL 2014 À
RIMOUSKI**

CONSIDÉRANT l'invitation de l'Association québécoise pour la maîtrise de l'énergie et de la ville de Rimouski à la 4^e Édition de la Rencontre municipale de l'énergie qui se tiendra les 3 et 4 avril 2014 à Rimouski;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser monsieur Pierre Thibodeau, préfet, monsieur Pierre Dugré, maire de Sainte-Paule, monsieur Marc Lussier, directeur du service de génie civil, et madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, à participer à la 4^e Édition de la Rencontre municipale de l'énergie qui se tiendra les 3 et 4 avril 2014 à Rimouski;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription ainsi que le remboursement des frais de déplacements et de repas sur présentation des pièces justificatives.

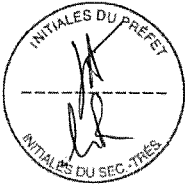
ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 108-02-14

**DEMANDE D'APPUI DE LA MRC DES BASQUES – RÉSOLUTION
NUMÉRO 2014-01-29-9.3 – TRANSFERT DU POSTE RÉGIONAL DE
PRÉPOSÉ AUX ARMES À FEU DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT l'annonce du transfert éventuel du poste régional de préposé aux armes à feu de la Sûreté du Québec de Rimouski à Montréal;

CONSIDÉRANT l'importance de ce poste pour les régions de l'Est-du-Québec et les milieux ruraux;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie appuie les démarches de la MRC des Basques et demande à la Sûreté du Québec de renoncer au transfert, à Montréal ou ailleurs, du poste régional de préposé aux armes à feu de la Sûreté du Québec à Rimouski.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 109-02-14

OPPOSITION DE LA MRC DE LA MATANIE À LA VENTE DE 74 JOURNAUX HEBDOMADAIRES DE SUN MEDIA À TRANSCONTINENTAL

CONSIDÉRANT QUE le 5 décembre 2013, Québecor Média vendait l'une de ses filiales Sun Média à Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction de 75 millions implique la vente de 74 journaux hebdomadaires permettant ainsi à Transcontinental d'obtenir le quasi-monopole dans ce secteur, ce qui pourrait entraîner une hausse éventuelle de la tarification publicitaire;

CONSIDÉRANT QUE cette transaction implique principalement des hebdomadaires régionaux implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;

CONSIDÉRANT QUE le journal « La Voix de la Matanie » fait partie de cette transaction et qu'il a toujours joué un rôle majeur dans le milieu matanien et, qu'il a permis et permet l'avancement de notre région et son rayonnement tant au niveau économique, social, communautaire, sportif et socio-économique;

CONSIDÉRANT QUE lors d'activités de fusion ou d'acquisition de cette envergure, il est de nature courante que les entreprises désirent accroître leurs bénéfices par le sacrifice ou le regroupement de certaines des filiales ou entreprises ayant fait l'objet de la transaction;

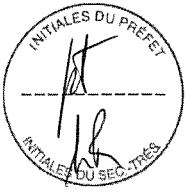
CONSIDÉRANT QUE les mataniens ont toujours eu à leur disposition un journal hebdomadaire auquel ils s'identifient, ayant du contenu local, écrit par des journalistes de Matane et La Matanie, contribuant ainsi à un fort sentiment d'appartenance;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie reconnaît que Transcontinental, par le biais du journal L'Avantage, offre une couverture de base de qualité, mais que rien ne saurait remplacer un hebdomadaire implanté dans le milieu depuis plusieurs décennies;

CONSIDÉRANT QUE la rentabilité d'un journal n'est pas le seul élément à considérer avant de poser des gestes éventuels de fusion ou de fermeture, car l'enjeu majeur qu'est la desserte médiatique de toute la région de La Matanie, revêt une importance capitale et essentielle pour l'ensemble des citoyens qui y vivent et que cela transcende le simple enjeu financier;

CONSIDÉRANT la prise de position de nombreux acteurs régionaux défavorable à la vente à Transcontinental d'hebdomadaires régionaux de Sun Média implantés sur le territoire déjà desservi par des journaux de Transcontinental;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE la MRC de La Matanie s'oppose à la transaction entre Transcontinental et Sun Média afin d'éviter d'éventuelles fusions et fermetures créant ainsi un monopole dans le secteur de la presse écrite, en soumettant une plainte au Bureau de la concurrence;

QUE le Conseil de la MRC invite les organismes économiques et de pression tels que le CLD, la SADC, la Chambre de commerce de Matane, la Caisse Desjardins, les municipalités du territoire de la MRC de La Matanie, la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ), l'Association des journalistes indépendants du Québec (AJIQ) ainsi que les députés fédéral et provincial de la région à enjoindre le mouvement en déposant également une plainte auprès de l'organisme fédéral.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 110-02-14

EXCLUSIVITÉ DE L'APPUI DE LA MRC DE LA MATANIE AUX PROJETS ÉOLIENS SÉLECTIONNÉS PAR LE COMITÉ ÉOLIEN RÉGIONAL DU BAS-SAINT-LAURENT ET UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN RÉGIONALE À ÊTRE CRÉÉE DANS LE CADRE DE L'APPEL D'OFFRES D'HYDRO-QUÉBEC EN COURS POUR L'ACQUISITION DE 450 MW D'ÉNERGIES ÉOLIENNES

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergie éolienne issue de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation Malécite-de-Viger;

CONSIDÉRANT QUE ces neuf (9) partenaires communautaires prévoient s'associer officiellement au sein d'une société de développement éolien régionale à créer (la Société);

CONSIDÉRANT QUE cette Société sélectionnera un certain nombre de projets pour lesquels elle s'engagera à acquérir une participation communautaire, advenant leur sélection par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE, pour être admissible à l'appel d'offres, tout projet éolien doit obtenir l'appui du conseil de la MRC d'accueil;

CONSIDÉRANT QUE l'appui d'une MRC à un projet éolien qui n'aurait pas été sélectionné par la Société aurait pour effet de compromettre le principe de solidarité régionale qui a présidé au regroupement des neuf (9) partenaires communautaires et qui vise une répartition régionale des retombées du développement éolien sur le territoire du Bas-Saint-Laurent;

CONSIDÉRANT QU'il a été convenu, afin que cette solidarité régionale soit respectée, qu'une MRC qui appuierait un autre projet éolien que ceux sélectionnés par la Société, se verrait exclu de ladite Société;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie :

- accepte de faire partie de façon exclusive du consortium de partenaires communautaires composé des huit (8) MRC du Bas-Saint-Laurent et de la communauté autochtone les Malécites-de-Viger pour la présentation de projets éoliens dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en cours pour l'achat d'énergies éoliennes;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

- s'engage à n'appuyer que les projets éoliens qui auront été préalablement sélectionnés par le comité régional éolien BSL et/ou par une société de développement éolien régionale (à créer) regroupant les partenaires qui lui succèdera, sous réserve que la MRC soit exclue du partenariat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 111-02-14

NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MRC DE LA MATANIE SUR LE COMITÉ RÉGIONAL ÉOLIEN DU BAS-SAINT-LAURENT (BSL) ET SUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PROVISOIRE D'UNE SOCIÉTÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉOLIEN RÉGIONALE À ÊTRE CRÉÉE

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie entend participer à l'appel d'offres pour l'achat de 450 MW d'énergies éoliennes issues de projets communautaires (l'appel d'offres), conjointement avec les sept (7) autres MRC du Bas-Saint-Laurent et la nation autochtone Malécites-de-Viger;

CONSIDÉRANT QU'un comité régional éolien BSL a été formé pour planifier et coordonner la participation des neuf (9) partenaires communautaires à cet appel d'offres et que le Conseil de la MRC de La Matanie a désigné, par résolution, le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, afin de siéger sur ce comité régional;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que les neuf (9) partenaires communautaires s'associent officiellement au sein d'une société de développement éolien régionale à créer;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu que le comité régional éolien devienne le conseil d'administration provisoire de la société de développement éolien à créer afin qu'il puisse, dès maintenant, prendre un certain nombre de décisions relatives à la société, notamment en ce qui a trait aux règles et critères qui détermineront le choix des projets éoliens qui seront appuyés par celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC autorise le préfet, monsieur Pierre Thibodeau, à agir au nom de la MRC de La Matanie sur le comité régional éolien du Bas-Saint-Laurent et subséquemment sur le conseil d'administration provisoire de la société régionale de développement éolien du Bas-Saint-Laurent à être créée pour la présentation de projets éoliens dans le cadre de l'appel d'offres d'Hydro-Québec en cours pour l'achat d'énergies éoliennes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 112-02-14

MAINTIEN DU SERVICE POSTAL ET DES BUREAUX DE POSTE PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE Postes Canada ouvre des comptoirs postaux franchisés qui sont exploités par des entreprises privées au lieu d'ouvrir ou de maintenir ses propres bureaux de poste;

CONSIDÉRANT QUE les bureaux de poste publics jouent un rôle clé dans la vie sociale et économique en fournissant une infrastructure stable dont les collectivités et les entreprises ont besoin dans le cadre de leurs activités respectives;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE les objectifs d'une entreprise privée (bureau de poste privé) dont la réalisation de profits, ne sont pas toujours compatibles avec les notions d'accessibilité et de diversité de services qu'offre un organisme de services publics;

CONSIDÉRANT QUE le maintien d'un bureau de poste public garantit une plus grande stabilité quant à la disponibilité du service que ne pourrait le faire un comptoir postal exploité par une entreprise privée;

CONSIDÉRANT la difficulté d'obtenir la reddition de comptes une fois que Postes Canada aura muté ses activités vers le secteur privé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie demande à la ministre responsable de la Société canadienne des postes, madame Lisa Raitt, d'ordonner à Postes Canada de garder ouverts les bureaux de poste publics au lieu d'ouvrir des bureaux de poste franchisés;

QU'une copie de la demande soit transmise au président-directeur général de Postes Canada, monsieur Deepak Chopra, au président national du Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes, monsieur Denis Lemelin, ainsi qu'au député fédéral, monsieur Jean-François Fortin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 113-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
SERVICE D'ÉVALUATION FONCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 19 349,13 \$, la liste des chèques émis au montant de 4 863,20 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 19 813,13 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 4 434,10 \$, représentant un grand total de 48 459,56 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Service de l'évaluation foncière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 114-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
SERVICE D'URBANISME / INSPECTION ET ÉMISSION DES PERMIS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 248,98 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 154,60 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 13 739,21 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 362,54 \$, représentant un grand total de 18 505,33 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Service d'urbanisme / inspection et émission des permis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 115-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET ~~DU CRÉDIT~~ ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
SERVICE D'URBANISME / PLANS ET RÉGLEMENTATION**

des chèques

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 316,19 \$, la liste des chèques émis au montant de 30,80 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 1 244,24 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 267,71 \$, représentant un grand total de 1 858,94 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Service d'urbanisme / plans et réglementation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 116-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
SERVICE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC DE
LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

**RÉSOLUTION
115-02-14**
corrigée par
**Procès-verbal
de correction
déposé à la
séance du
Conseil tenue le
26 nov.-2014**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 14 752,14 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 234,69 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 27 145,08 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3 374,66 \$, représentant un grand total de 46 506,57 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 117-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
SERVICE RÉGIONAL DE GÉNIE CIVIL DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Jocelyn Bergeron et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 58,05 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 050,56 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 5 049,11 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 692,16 \$, représentant un grand total de 6 849,88 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Service régional de génie civil de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 118-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 – MRC
DE LA MATANIE – COMPÉTENCES COMMUNES À TOUTES LES
MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 34 509,40 \$, la liste des chèques émis au montant de 46 110,85 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 47 775,34 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

9 357,18 \$, représentant un grand total de 358 342,05 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour la MRC de La Matanie – compétences communes à toutes les municipalités.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 119-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 – TPI
DE LA MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Alain Dugas et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 590,02 \$, la liste des chèques émis au montant de 1 431,44 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 15,38 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 3,35 \$, représentant un grand total de 2 040,19 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour les TPI de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 120-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 – TNO
RIVIÈRE-BONJOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Clarence Lévesque et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 45,77 \$, la liste des chèques émis au montant de 117,25 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 1 758 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 404,65 \$, représentant un grand total de 2 325,67 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le TNO Rivière-Bonjour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 121-02-14

**APPROBATION DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES ÉMIS
POUR LA PÉRIODE DU 21 JANVIER 2014 AU 13 FÉVRIER 2014 –
FONDS DE GESTION ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE DE LA
MRC DE LA MATANIE**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des documents remis par la directrice générale;

IL est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie approuve la liste des comptes à payer 2014 au montant de 1 149,75 \$, les salaires payés du 12-01-2014 au 8-02-2014 au montant de 747,14 \$ et la contribution financière de l'employeur au montant de 162,05 \$, représentant un grand total de 2 058,94 \$ au fonds d'administration de la MRC de La Matanie pour la période du 21 janvier 2014 au 13 février 2014 pour le Fonds de gestion et de mise en valeur du territoire de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée Line Ross, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie de la disponibilité de crédits pour ces dépenses.

RÉSOLUTION 122-02-14

**REDDITION DE COMPTE DE LA MRC DE LA MATANIE POUR
L'ANNÉE 2013 – ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMROT –
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-03-11 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire de l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 45-01-14 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'un avenant à l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la reddition de compte pour l'année 2013 tel que prévu à l'entente de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le document intitulé « Rapport – Programme d'aide financière aux MRC – État d'avancement et de réalisation des attentes pour l'année 2013 » et en autorise la transmission à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 123-02-14

**PLANIFICATION DES ACTIVITÉS DE LA MRC DE LA MATANIE
POUR L'ANNÉE 2014 – ENTENTE DE GESTION AVEC LE MAMROT –
PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE AUX MRC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 184-03-11 du Conseil de la MRC de Matane autorisant la signature, avec le Ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, de l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 45-01-14 du Conseil de la MRC de La Matanie autorisant la signature, avec le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, d'un avenant à l'Entente de gestion relative au Programme d'aide financière aux MRC 2010-2013;

CONSIDÉRANT QUE l'entente prévoit l'adoption annuellement de l'Annexe 1 de l'Entente concernant la planification des activités de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la planification des activités pour l'année 2014 en lien avec l'entente de gestion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie adopte le document intitulé « Planification des activités pour l'année 2014 – Annexe 1 – *Entente de gestion Programme d'aide financière aux MRC* » et en autorise la transmission à la direction régionale du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 124-02-14

AUTORISATION PAIEMENT SAAQ – IMMATRICULATIONS DE DIX-HUIT (18) VÉHICULES

CONSIDÉRANT l'avis de paiement, payable avant le 31 mars 2014, de la Société de l'assurance automobile (SAAQ) du Québec concernant l'immatriculation de dix-sept (17) véhicules du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie et un (1) véhicule pour la MRC (10 % administration, 10 % aménagement, 40 % évaluation et 40 % inspection) au montant total de 14 343,51 \$ incluant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise le paiement de l'immatriculation de dix-sept (17) véhicules du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie au montant de 13 992,90 \$ et un (1) véhicule pour la MRC au montant de 350,61 \$ (10 % administration, 10 % aménagement, 40 % évaluation et 40 % inspection), le tout pour un montant total de 14 343,51 \$ incluant les taxes applicables et réparti selon les services concernés;

QUE la MRC de La Matanie mandate monsieur Jimmy Marceau, directeur du Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie afin de signer, pour et au nom de la MRC, les documents utiles à ces fins et à apporter les modifications si requises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 125-02-14

COLLOQUE PRINTEMPS 2014 DE L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC DU QUÉBEC (ADGMRCQ), LES 23, 24 ET 25 AVRIL 2014 À BROMONT

CONSIDÉRANT le colloque 2014 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 23, 24 et 25 avril 2014 à Bromont;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Pierre Dugré et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Line Ross, directrice générale de la MRC de La Matanie, à participer au colloque 2014 de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui aura lieu les 23, 24 et 25 avril 2014 à Bromont;

D'autoriser le paiement des frais d'inscription, d'hébergement et de repas ainsi que le remboursement des frais de déplacements, sur présentation des pièces justificatives.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 126-02-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – BAIL DE LOCATION 2014-2016 – B. NORMAND ÉVALUATEUR INC.

CONSIDÉRANT QUE le bail est échu depuis le 31 mars 2011 et que *B. Normand Évaluateur inc.* a signifié son intention de renouveler le bail selon les nouvelles modalités et à rester locataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie autorise la signature d'un bail avec B. Normand Évaluateur, et ce, selon les paramètres suivants :

- Bail durée de deux (2) ans du 1^{er} avril 2014 au 31 mars 2016 et sujet aux droits et privilèges de renouvellement pour une période de 1 an (12 mois);
- Loyer pour une superficie de 512 pi², prix auquel s'ajoutent la TPS, TVQ ou autres taxes applicables :

Année	Prix (pied carré)	Loyer mensuel brut	Loyer annuel brut
2012-2013	7,70 \$	1 206,98 \$	14 483,70 \$
2013-2014	7,89 \$	1 238,33 \$	14 841,09 \$
2014-2015	8,09 \$	1 268,11 \$	15 217,29 \$
2015-2016	8,29 \$	1 299,46 \$	15 593,49 \$
Total			60 135,57 \$

- Les taxes municipales et scolaires seront de la responsabilité et à la charge du locataire sans remboursement par la MRC;
- Entretien ménager du local à la charge du locataire;
- Fourniture de un (1) espace de stationnement;
- Toutes les autres clauses standards du bail de location.

QUE le préfet et la directrice générale et secrétaire-trésorière soient et sont autorisés à signer le bail pour et au nom de la MRC de La Matanie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 127-02-14

ÉDIFICE DE LA MATANIE – MANDAT À CHUBB EDWARDS POUR FINALISER LA CONVERSION DU RÉSEAU AVERTISSEUR D'INCENDIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de finaliser la conversion du réseau avertisseur d'incendie afin que le système soit entièrement adressable;

CONSIDÉRANT QUE pour ce faire, il est proposé, par la firme Chubb Edwards, de remplacer tous les vieux appareils de détection de type conventionnel dont la majorité ont plus de 25 ans d'usures, par des dispositifs adressables permettant à chacun des appareils d'être reconnus individuellement par le panneau de contrôle, de connaître rapidement et précisément l'emplacement du déclenchement d'une alarme incendie ou d'une défektivité du système;

CONSIDÉRANT QUE cette technologie permet de diminuer grandement les fausses alarmes, de détecter les incendies plus efficacement et ainsi réduire le temps d'intervention des pompiers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte la soumission de Chubb Edwards au montant de 5 920 \$ avant les taxes, payable à même le budget 2014 et autorise l'installation des équipements suivants :

- 20 détecteurs de fumée;
- 4 détecteurs combinée fumée/thermique;
- 1 détecteur thermique à élévation de température;
- 5 stations manuelles
- incluant les modules isolateurs requis, une petite formation, une garantie d'un an (pièces et main-d'œuvre), le matériel, l'installation, le raccordement, la programmation, la mise à l'essai, le temps de transport, les frais de kilométrage et le coût de livraison.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 128-02-14

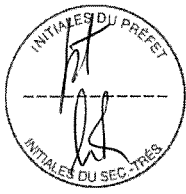
EMBAUCHE DE MADAME VANESSA CARON AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJET DE LA DÉMARCHE MADA- SALARIÉE CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT le mandat confié à la MRC par six municipalités pour l'élaboration de politiques dans le cadre de l'aide financière du Programme Municipalités amies des aînés (MADA) dont la démarche est estimée à une période d'environ 12 mois;

CONSIDÉRANT les entrevues de sélection effectuées par les membres du comité de sélection et la recommandation du comité transmise verbalement par la directrice générale et le directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

QUE les membres du Conseil autorisent l'embauche de madame Vanessa Caron comme chargée de projet de la démarche MADA, poste contractuel temps complet 32,5 heures/semaine, au taux horaire de 22,50\$, avec date d'entrée en fonction le 10 mars 2014;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

QUE madame Vanessa Caron sera assujettie à certains avantages de la convention collective en vigueur suite à une période de probation de six (6) mois;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Calendrier de conservation des documents de la MRC de La Matanie –
Lettre datée du 4 février 2014 – Re : Approbation des modifications au calendrier
par la *Bibliothèque et Archives nationales du Québec*.

RÉSOLUTION 129-02-14

**AUTORISATION PAIEMENT VERSEMENT FINAL – HONORAIRES
PROFESSIONNELS ÉCOSPHÈRE – STRATÉGIE LOCALE DE
DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR AGRICOLE**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 761-11-12 autorisant le projet « Stratégie de développement de la zone agricole » de la MRC de La Matanie qui consiste à la réalisation d'une étude pour identifier des scénarios concrets de développement de la zone agricole de la MRC en impliquant la communauté agricole et l'expertise de la firme *Écosphère* qui a été mandaté pour ledit projet;

CONSIDÉRANT la facture n° 003174 de la firme *Écosphère* au montant de 10 850 \$ avant les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Patrice Gauthier et résolu à l'unanimité :

D'autoriser le paiement de la facture n° 003174 datée du 11 février 2014 à *Écosphère* pour un montant total de 12 474,79 \$ taxes incluses, versement final dans le cadre du FSTD.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 130-02-14

**ACCEPTATION DE L'ACCORD DE PRINCIPE INTERVENU ENTRE LA
MRC DE LA MATANIE ET LE SYNDICAT CANADIEN DE LA
FONCTION PUBLIQUE (SCFP) SECTION LOCALE 4602 EN VUE DU
RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE**

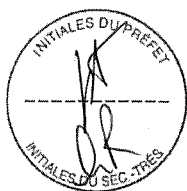
CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont été informés de l'ensemble des modalités en lien avec l'accord de principe intervenu entre les comité de négociations de la MRC de La Matanie et le SCFP section locale 4602 en vue du renouvellement de la convention collective échue depuis le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT les échanges entre les membres du Conseil et les informations fournies;

CONSIDÉRANT la résolution 84-02-14 du comité administratif recommandant au Conseil de la MRC de La Matanie d'approuver l'accord de principe intervenu le 11 février 2014 entre la MRC et le SCFP;

CONSIDÉRANT QUE les termes de l'accord de principe seront également soumis pour approbation à l'assemblée générale des membres du SCFP section locale 4602 par leur comité de négociation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)

QUE le Conseil de la MRC de La Matanie accepte l'accord de principe intervenu entre la MRC de La Matanie et le SCFP section locale 4602 en vue du renouvellement de la convention collective échu depuis le 31 décembre 2012.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, quitte son siège à 21 h 33.

RÉSOLUTION 131-02-14

ÉVALUATION FONCIÈRE – AUTORISATION PAIEMENT – SMI INFORMATIQUE INC. – FACTURE #2716 CONTRAT DE SERVICE DU SUPPORT ANNUEL SUPP. 3 POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} FÉVRIER 2013 AU 31 JANVIER 2014 INCLUANT LES MODIFICATIONS LÉGISLATIVES ET LES DROITS D'UTILISATIONS DES MODULES SEF+ / FACTURE #2718 NOUVEAUTÉS (INCLUANT SUPPORT) DE LA MODERNISATION DU MAMROT

CONSIDÉRANT la facture #2716 de SMI Informatique relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2014 incluant les modifications législatives et les droits d'utilisations des modules SEF+, au montant de 16 865 \$/année plus l'augmentation annuelle de 5 %, pour un montant total de 17 708,25 \$ plus les taxes applicables;

CONSIDÉRANT la facture #2718 de *SMI Informatique inc.* relative à l'ajout des nouveautés (incluant support) de la modernisation du MAMROT pour les logiciels du service de l'évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, au montant de 5 250 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean Roland Lebrun et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'autoriser le paiement à de SMI Informatique de la factures #2716 relative au Contrat de service du support annuel pour la période du 1^{er} février 2014 au 31 janvier 2014, au montant de 20 360,06 \$ taxes incluses, et de la facture #2718 relative à l'ajout des nouveautés (incluant support) de la modernisation du MAMROT pour les logiciels du service de l'évaluation foncière pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, au montant de 6 036,19 \$ taxes incluses, pour un montant total de 26 396,25 \$ taxes incluses, et ce à même le budget du service.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

M. Jocelyn Bergeron, maire de la municipalité de Saint-Jean-de-Cherbourg, reprend son siège à 21 h 37.

RÉSOLUTION 132-02-14

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT VM-89-135 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE DE LA VILLE DE MATANE

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la ville de Matane a adopté, le 3 février 2014, le *Règlement numéro VM-89-135 modifiant le règlement de zonage numéro VM-89 afin d'autoriser de nouveaux usages dans la zone 314 C;*



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

CONSIDÉRANT QUE tous les documents requis par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ont été transmis par la ville de Matane à la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Matanie a l'obligation d'établir la conformité, à son schéma d'aménagement et de développement, du règlement soumis à son attention conformément aux dispositions prévues dans les articles 137.1 à 137.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

CONSIDÉRANT QUE le règlement consiste à autoriser l'implantation d'usages en lien avec les services d'intermédiaires financiers, les services immobiliers, les agences d'assurances et les services aux entreprises et aux particuliers;

CONSIDÉRANT QU'après analyse, le directeur de l'aménagement et de l'urbanisme recommande au Conseil d'approuver le règlement soumis à l'attention de la MRC de La Matanie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Denis Santerre et résolu à l'unanimité :

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à délivrer le certificat de conformité pour le règlement VM-89-135 modifiant le règlement de zonage de la ville de Matane.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 133-02-14

ENTÉRINER L'ÉMISSION D'UN CERTIFICAT DE CONFORMITÉ EN FAVEUR DU GROUPE AIM POUR LE COMPTE DE LA SOCIÉTÉ DES TRAVERSIERS DU QUÉBEC – PROJET « RESTAURATION DE L'HABITAT DU SAUMON AU CENTRE-VILLE DE MATANE, FOSSE 2 »

CONSIDÉRANT les documents reçus concernant une demande d'autorisation et de certificat d'autorisation au Groupe AIM pour le compte de la Société des traversiers du Québec, adressée au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs du Québec (MDDEFP), pour le projet de restauration de l'habitat du saumon au centre-ville de Matane, fosse 2;

CONSIDÉRANT QUE le Groupe AIM entend procéder, pour le compte de la Société des traversiers du Québec, à l'enlèvement des sédiments accumulés dans la fosse à saumons #2 de la rivière Matane et à la mise en place d'un tablier réflecteur devant rediriger le courant de la rivière dans l'axe de la fosse;

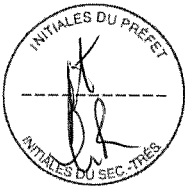
CONSIDÉRANT QUE pour obtenir les autorisations gouvernementales, les ministères exigent l'obtention au préalable d'un certificat de la MRC attestant la conformité du projet à la réglementation régionale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE les documents requis pour une juste compréhension du projet ont été analysés par monsieur Nixon Sanon, conseiller en environnement et cours d'eau de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réginald Desrosiers et résolu à l'unanimité :

D'entériner l'émission d'un certificat de conformité, par la directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC, en faveur du Groupe AIM pour le compte de la Société des traversiers du Québec pour le projet « Restauration de l'habitat du saumon au centre-ville de Matane, fosse 2 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

RÉSOLUTION 134-02-14

**PROJET CLÉ EN MAIN DU FONDS ÉCO IGA, VOLET
DISTRIBUTION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS D'EAU DE PLUIE**

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des projets Clé en main du Fonds Éco IGA, les municipalités de la MRC de La Matanie ont manifesté de l'intérêt au volet de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie pour un prix modique;

CONSIDÉRANT QUE la distribution des barils récupérateurs d'eau de pluie, pour un prix modique, se fait uniquement à travers les magasins IGA;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Mario Hamilton et résolu à l'unanimité :

QUE la vérification soit faite auprès du magasin IGA de Matane – Marché DesRosiers inc. afin de s'assurer que celui-ci participe au projet Clé en main du Fonds Éco IGA, volet distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 135-02-14

**SIGNATURE DES PERMIS ET DES DOCUMENTS RELATIFS AUX
POUVOIRS DÉLÉGUÉS RELATIVEMENT À LA GESTION DU
TERRITOIRE ET DES RESSOURCES FORESTIÈRES**

CONSIDÉRANT QU'une première convention de gestion territoriale (CGT) a été signée entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, le 29 novembre 1999, déléguant à cette dernière les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion et de mise en valeur sur les terres publiques intramunicipales (TPI);

CONSIDÉRANT QUE ladite convention a depuis été renouvelée par la signature d'une nouvelle CGT, le 10 décembre 2008, pour une durée de cinq (5) ans;

CONSIDÉRANT QUE dans la délégation de gestion des TPI, la MRC de La Matanie exerce des pouvoirs en matière de gestion foncière et de gestion forestière, lesquels sont définis et encadrés par la CGT;

CONSIDÉRANT QU'une Entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État a été signée entre le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, le ministre délégué aux Ressources naturelles et à la Faune, le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et la Municipalité régionale de comté (MRC) de Matane, le 24 août 2010;

CONSIDÉRANT QUE cette deuxième convention prévoit également l'exercice de pouvoirs délégués en matière de gestion foncière et d'exploitation des ressources minérales de surface;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité :

D'autoriser madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, à signer tous les documents relatifs à l'exercice des pouvoirs en matière de gestion forestière et de gestion foncière, tels que décrits à la Convention de gestion territoriale (CGT);



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal
Municipalité régionale de comté de La Matanie (Québec)**

D'autoriser madame Eugénie Arsenault, ingénieure forestière, à signer tous les documents relatifs à l'exercice des pouvoirs en matière de gestion foncière et de gestion de l'exploitation des substances minérales de surface, tels que décrits à l'entente du 24 août 2010;

D'autoriser madame Eugénie Arsenault à signer les autres documents relatifs aux activités du service de génie forestier de la MRC de La Matanie;

D'autoriser monsieur Olivier Banville, urbaniste et directeur du service de l'aménagement et de l'urbanisme, sous réserve des actes professionnels réservés aux ingénieurs forestiers, à signer les documents relatifs aux pouvoirs délégués susmentionnés et aux activités du service de génie forestier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION 136-02-14

SRSI – DÉMISSION DE MONSIEUR SYLVAIN VALLÉE – CASERNE DE SAINT-ADELME

CONSIDÉRANT la lettre de monsieur Sylvain Vallée, pompier à la caserne de Saint-Adelme pour le Service régional de sécurité incendie de la MRC de La Matanie, signifiant sa démission à compter du 12 février 2014;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur André Morin et résolu à l'unanimité des municipalités participantes :

D'accepter la démission de monsieur Sylvain Vallée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS


VARIA

- a) « Formation des élus »;
- b) « CLD – Nouveau fonds – Initiatives du milieu rural ».


RÉSOLUTION 137-02-14

Il est proposé par monsieur Roger Vaillancourt et résolu à l'unanimité de fermer la séance. Il est 22 h 08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ




Pierre Thibodeau
Préfet



Line Ross, M.B.A.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, soussigné, Pierre Thibodeau, préfet de la MRC de La Matanie, ayant signé le présent procès-verbal, reconnait et considère avoir signé toutes les résolutions qui y sont contenues.



Pierre Thibodeau, préfet

